

-République Française-

2026012210

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL**

-----

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 22 janvier 2026 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, M. GALAND ;

Étaient absents : Mme AZEVEDO, M PERET, Mme MORAND ;

Pouvoirs : Mme PARRET BONMARTIN (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M ALLAIN), M. CARBON (à M SAUVESTRE), Mme DAVAUD (à M. MONIER), Mme LUCOTTE (à M. LITAUDON), Mme MARTIN (à Mme FERREIRA) ;

Secrétaire de séance : M SAUVESTRE ;

-----

**Objet : Octroi d'une garantie d'emprunt à Allier Habitat – annule et remplace la délibération du 30 octobre 2025**

**VU** l'article L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article 2298 du code civil ;

**VU** le contrat de prêt n°178583 signé entre Allier Habitat, ci-après dénommé l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations en date du 01/10/2025 ;

**VU** la demande de garantie d'emprunt d'Allier Habitat adressée à la Ville à hauteur de 10 % du montant total du prêt ;

**VU** la délibération du conseil municipal du 30 octobre 2025 ;

**VU** la demande du Conseil départemental de modifier cette dernière ;

**CONSIDERANT** que l'opération de réhabilitation des 111 logements de la tuilerie est financée par un prêt de la Caisse des Dépôts et consignations de 3 616 203 € ;

**CONSIDERANT** que cet emprunt a été garanti par la commune et le Conseil départemental, respectivement à hauteur de 10 % et de 90 % (cf délibération du conseil municipal du 30 octobre 2025) ;

**CONSIDERANT** qu'il apparait que le Conseil départemental a fait une erreur matérielle puisqu'ils ne garantissent plus les prêts à hauteur de 90 % mais de 70 % ;

**CONSIDERANT** qu'il convient donc de prendre une nouvelle délibération pour garantir le prêt souscrit par Allier habitat dans le cadre de cet opération comme suit :

Garantie du conseil départemental 70 %

Garantie de la commune : 30 %

**CONSIDERANT** que la garantie de la commune serait accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porterait ainsi sur 30% des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

**CONSIDERANT** que compte tenu des informations obtenues sur la situation financière d'Allier Habitat, la prise de risque est modérée pour la commune ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**ANNULE et REMPLACE la délibération n° 2025103016 du 30 octobre 2025 ;**

**DECIDE d'accorder sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un prêt souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 3 616 203 € euros portant sur la réhabilitation de 111 logements de la tuilerie à Varennes sur Allier, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°178583 constitué d'une ligne du prêt ;**

**DIT que ledit contrat est en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;**

**DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur 30% des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;**

**DIT que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;**

**DIT que le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;**

Le 26 JAN 2026  
Le Maire,

Roger LITAUDON